

## COMPOSANTES DE LA FORMATION

**UC1 :** Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

- Communiquer dans les situations de la vie professionnelle;
- Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté;
- Contribuer au fonctionnement d'une structure;

**UC2 :** Mettre en oeuvre un projet d'animations s'inscrivant dans le projet de la structure

- Concevoir un projet d'animation ;
- Conduire un projet d'animation ;
- Évaluer un projet d'animation ;

**UC3 :** Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ de la mention aviron et disciplines associées.

- Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage ;
- Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage ;
- Évaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage ;

**UC4 :** Mobiliser les techniques de la mention aviron et disciplines associées pour mettre en oeuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans le champ de la mention aviron et disciplines associées.

- Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de la mention « aviron et disciplines associées »
- Maîtriser et faire appliquer les règlements de la mention « aviron et disciplines associées »
- Garantir des conditions de pratique en sécurité

## EXIGENCES PRÉALABLES REQUISES

**Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :**

- Prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ;
- Premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;
- Premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
- Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
- Certificat de secouriste au travail (STT) en cours de validité.
- Présenter un certificat médical de non-contre indication à la pratique des activités gymniques datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation.
- Produire une attestation de 100 mètres nage libre, départ plongé avec récupération d'un objet immergé à 2 mètres de profondeur à la fin de la dernière longueur. Cette attestation est délivrée par une personne titulaire d'une certification d'encadrement des activités aquatiques conforme à l'article L. 212-1 du code du sport

**Être capable de satisfaire au test technique suivant :**

- Le candidat doit réaliser une démonstration technique, sans limite de temps, à partir d'un bateau individuel armé en couple permettant d'appréhender les déséquilibres, avec coulisse et avec un croisement des avirons.
- Il doit, en suivant un circuit précisé avant le début de l'épreuve, valider dans un ordre de passage indifférent, les éléments techniques suivants :
  - Monter et descendre de son bateau sans aide ;
  - Régler sa barre de pied ;
  - Avancer et reculer en ligne droite ;
  - Toucher une bouée avec la pointe avant et avec la pointe arrière ;
  - Faire demi-tour sur bâbord et sur tribord ;
  - Ramasser et renvoyer un objet ;
  - Passer entre deux bouées sans les toucher ;
  - Scier ;
  - Accoster sans aide.



## CALENDRIER DES FORMATIONS

Voir le site du Ministère : [www.sports.gouv.fr](http://www.sports.gouv.fr)

### PRÉROGATIVES DU DIPLÔME

INTITULÉ DU DIPLÔME	BPJEPS Éducateur sportif mention aviron et Disciplines Associées
CONDITIONS D'EXERCICE	Encadrement, animation et conduite de cycles d'apprentissage et de séances d'entraînement en aviron et disciplines associées sur tout lieu de pratique.

LE  
MÉTIER  
DU  
DIPLÔME